



BULLETIN COMMUNAL

Mardi le 21 avril 2020 N°09/20

La Mairie vous informe



Fermerture de la Mairie :

Etant fermée au public pendant le confinement, vous avez la possibilité de nous joindre **du lundi au vendredi de 8h à 12h** par téléphone au 03.88.95.82.43 ou par mail à mairie@boersch.net.

Les déclarations de travaux et permis de construire sont instruits normalement. Vous pouvez déposer vos correspondances dans la boîte aux lettres située à côté du portillon de l'école élémentaire.



Tri sélectif :

Nous vous informons que le prochain ramassage aura lieu **samedi 2 mai 2020**



Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet : <http://www.boersch.net>

INFORMATIONS COVID-19 :

Masques de protection : La commune remercie les bénévoles de **l'atelier de couture** qui confectionnent des masques de protection en tissu lavable. Par ailleurs, une commande de masques a été faite par la commune. Concernant la distribution, des informations seront données avant la fin du confinement prévue le 11 mai.

Soutien aux entreprises : Les associations disposant de salariés, entrepreneurs, micro entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire trouveront sur cet espace, les éléments nécessaires **pour solliciter l'aide commune des différentes collectivités** (région, département, communauté de communes). Voici les liens : <https://resistance.grandest.fr/aides> et <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/fonds-resistance/>

Poursuite de l'activité pendant le confinement et préparation au déconfinement COVID 19

Les chefs d'entreprises de toute taille peuvent obtenir toutes les informations utiles à l'organisation de leur activité pour **garantir la santé au travail de leur personnel** :

- **Alsace Santé au Travail (AST 67)** propose sur son site un dossier complet Coronavirus COVID-19 pour accompagner les entreprises dans le maintien des activités ou leur redémarrage. <https://www.ast67.org/ast67/nous-trouver/>

- **La Direction des Risques Professionnels de la Caisse de Retraite et Santé au Travail (CARSAT Alsace Moselle)** est à la disposition des entreprises pour les accompagner dans les démarches de prévention par des interventions directes sur les lieux de travail. Tél. 03 88 14 33 80 - prevention.contact.entreprises67@carsat-am.fr

Les deux documents nécessaires pour circuler sont :

- **l'attestation individuelle** : elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ;
- **l'attestation de l'employeur** : valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Elles sont à télécharger sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou à reproduire sur papier libre. Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros.

Personnes âgées isolées : Pour les personnes isolées (sans famille proche à proximité) vous pouvez vous signaler en mairie au 03.88.95.82.43.

Mobilisation citoyenne : Si vous êtes un particulier, une entreprise, ou une association et que vous souhaitez **venir en aide** de quelque manière que ce soit (don de masques, gants, gel hydroalcoolique, dépôt de courses aux personnes âgées) vous pouvez vous signaler sur la plateforme gouvernementale dédiée : jeveuxaider.gouv.fr

Comité des Fêtes / OMSCLAP



APPEL AUX VOLONTAIRES :

Pour la **réalisation de masques de protection** contre le COVID19, dits masques alternatifs, **S'naykerwel** (l'atelier de couture) fait appel à toutes les bonnes volontés soit en nous déposant vos tissus de coton, molleton, fil à coudre et élastiques, soit en participant à la confection de ceux-ci. Les fournitures pourront être déposées chez : Pierrette et André PLOUZIN au 14 rue du Rempart à Boersch - Tél : 06.73.83.20.37.

Ces masques serviront à la protection des habitants de notre commune. ***Nous vous remercions de votre générosité !***



L'Harmonie Boersch - Bernardswiller :

annule son concert du **16 Mai 2020**, suite aux événements actuels. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de préparer un nouveau programme pour ce concert de Printemps.
Nous vous remercions pour votre compréhension.



Campagne de fleurissement 2019 :

Compte tenu des circonstances actuelles, les lauréats des bons de 30, 20 et 15€ les recevront par courrier.
La municipalité remercie l'ensemble des personnes qui embellissent la Commune par le fleurissement de leur maison ou par l'entretien de plates-bandes publiques.

Commerce et Entreprises



ID Graphik à Boersch :

vous propose la **vente de masques grand public certifiés CE**. Passez vos commandes dès maintenant en appelant au 07 77 93 92 73 ou par mail à l'adresse suivante : id.graphik1@gmail.com.

Accessible aux particuliers et professionnels. Ils sont vendus au prix de **1,44€ TTC** le masque est fabriqué en FRANCE
Prenez soin de vous !

Paroisses

Paroisse Saint-Médard de BOERSCH

Au vu de la situation actuelle, toutes les célébrations sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
La prière du chapelet célébrée à la chapelle de Saint Léonard courant du mois de mai n'aura pas lieu.

Néanmoins, les cloches sonneront chaque soir à 18h00 et les dimanches à 10h00 pour inviter les fidèles à être en communion de prière avec notre communauté de paroisse, avec tous les chrétiens ainsi qu'avec le Monde. Et ceci, depuis votre domicile.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Paroisse Saint Louis de KLINGENTHAL

Les rassemblements étant interdits jusqu'à la mi-juillet (cf. allocution présidentielle du 13 avril), la reprise des célébrations selon le calendrier établi n'est pas à l'ordre du jour. Le prochain bulletin interparoissial à paraître mi-mai en précisera les modalités.

L'abbé Joseph DONIUS, décédé subitement le 2 avril dernier, manquera à l'appel.

Paroisse Protestante de KLINGENTHAL

Pour cause de confinement, il n'y aura pas de culte jusqu'au dimanche 10 mai inclus. Le pasteur Anne Westphal se tient à votre disposition et est joignable au 03 88 95 41 75 notamment pour les enterrements. En cas de décès, une petite célébration peut être envisagée au cimetière avec la présence du pasteur (tout en respectant les règles de confinement et de distanciation en vigueur).

BULLETIN COMMUNAL

Le délai de remise des articles est fixé **au mardi 28 avril 2020 à 12h00**,
pour une parution prévue le mardi 5 mai 2020.